



GUIDE PRATIQUE

CRÉER UNE ACTIVITÉ
ÉQUESTRE,
UN ÉLEVAGE ÉQUIN



Une filière en développement

Ce document est un outil pour les porteurs de projets souhaitant s'installer en activité équine. Il reprend toutes les étapes de réflexion pour s'installer dans de bonnes conditions.

La filière équine connaît un développement considérable sur les dernières années, aussi bien en nombre de chevaux présents sur le territoire (près d'un million en France), qu'en nombre d'éleveurs et de pratiquants de l'équitation (+ 35 % de licenciés de 2006 à 2011). Cette filière représente donc un nombre d'emplois non négligeable (47 200 emplois directs) et a généré un chiffre d'affaires de 14 milliards d'euros en 2011. De manière générale, le cheval a une image positive !

Sources : Chiffres clés 2012- Annuaire Ecus 2012 - IFCE

Editorial professionnel

La filière équine est particulièrement dynamique et ses activités sont diverses et variées. Allant de l'élevage au centre équestre, sans oublier le travail des chevaux et le tourisme équestre, toutes ces activités sont agricoles (sauf le spectacle équestre).

Créer un projet professionnel autour des équidés n'est pas chose simple. Cela demande de nombreuses compétences dans le domaine du cheval et de l'agriculture. Une étude de projet et de marché approfondie, une persévérance pour convaincre ses futurs partenaires de la viabilité de son projet sont nécessaires.

Les Chambres d'agriculture, avec les autres acteurs de la filière, ont vocation à accompagner les nombreux porteurs de projets qui se manifestent chaque année.

Michel NICOLAS



Avis d'expert

Travailler avec les chevaux : entre passion et raison, les métiers du cheval sont variés et mobilisent des compétences liées à la production animale et végétale, de préparation et de valorisation des produits.

Bien s'entourer, trouver l'expertise technico-économique adaptée, restent des atouts essentiels pour réussir son projet. Se former, acquérir les qualifications et les compétences indispensables pour travailler en sécurité dans le respect de la réglementation et du bien-être animal, sont les garanties d'une entreprise équine performante, en réponse aux attentes d'une société toujours plus attirée par le cheval, animal porteur de valeurs agricoles mais aussi sportives, patrimoniales, sociales.

Le cheval, un véritable moteur économique à l'heure du développement durable !

Françoise LUMALE Haras national d'Hennebont



DÉFINITION

Les activités liées aux équidés (poneys, chevaux, ânes, mules) sont nombreuses : élevage, pension, centre équestre/poney club, tourisme équestre (balade, calèches, roulottes), travail des chevaux (débouillage, entraînement), traction animale (travail du sol, débardage). On distingue les activités équestres (prestations de services) récemment reconnues comme agricoles, des activités d'élevage qui le sont par nature. Notons qu'une grande partie des acteurs de la filière équestre ne vit pas uniquement de cette activité.



SOMMAIRE

CRÉER UNE ACTIVITÉ ÉQUESTRE, UN ÉLEVAGE ÉQUIN

Contexte et tendances	4
Les techniques et moyens de production	6
Repères économiques	9
La commercialisation	12
La main-d'oeuvre	14
La réglementation	16
L'accès au foncier	18
Les statuts	20
Les formations	22
Les aides	24
Atelier n°1 centre équestre	26
Atelier n°2 élevage de chevaux	29
Atelier n°3 cavalier professionnel CSO/pensions	31
Les questions à se poser	33
Le réseau REFERENCEs	34
Mes notes personnelles	35



CONTEXTE ET TENDANCES



QUELQUES CHIFFRES SUR LA FILIÈRE ÉQUINE

Les éleveurs

- 3 100 éleveurs* bretons.
- 40 % des 40 600 éleveurs en France sont répartis entre la Basse Normandie, les Pays de la Loire et la Bretagne.
- Pour la 3^e année consécutive le nombre baisse.
- 55 000 ha sont valorisés par des équidés en Bretagne, soit 3 % de la SAU régionale.

Les équidés

- 950 000 équidés en France dont environ 48 500 en Bretagne.
- les 3/4 de ces équidés sont des chevaux et poneys de sport et loisirs. 100 000 sont des animaux reproducteurs (poulinières et étalons).
- 51 races reconnues ayant chacune un syndicat de race.
- types d'équidés :
 - les chevaux de sang : Pur Sang, Selle Français...
 - les chevaux de trait : Postier, Trait breton...
 - les poneys : Shetland, Connemara...
 - les ânes : Baudet du Poitou...

Des emplois et un chiffre d'affaires

Au niveau national, la filière compte environ 75 000 emplois directs et indirects avec une progression de 1 % par an depuis une dizaine d'années. En Bretagne, cela représente plus de 7500 emplois directs.

Ces emplois sont pour près de la moitié en lien avec les courses.

29 hippodromes sont présents en Bretagne sur 245 en activité en France.

Les activités équinées génèrent un chiffre d'affaires total de 14 milliards d'euros (200 millions d'euros en Bretagne) dont 10 milliards proviennent des courses, le reste concerne les sports et loisirs principalement, puis la viande.

** Est considéré comme éleveur tout propriétaire d' au moins une jument ayant été conduite à la saillie au cours de l' année.*

Sources : Chiffres clés 2012- Annuaire Ecus 2012 - IFCE

L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE ÉQUINE

La filière équine est relativement complexe, très cloisonnée, avec des piliers qui ont des poids économiques très différents. Quatre secteurs principaux sont représentés par deux sociétés mères de courses et deux «interprofessions».

Les 4 piliers de la filière cheval au plan national

Courses au Trot : Société d'Encouragement du Cheval Français (SECF).

La Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français a pour mission première d'œuvrer au développement des courses au trot en France et à la protection du Trotteur Français dans sa spécificité. Également connue sous le nom de Société du Cheval Français, elle a le statut de société mère pour les courses au trot en France.

Courses au Galop : France Galop.

Société mère des courses de galop, sa vocation réside dans l'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux de galop en France. Elle élabore le code des courses, organise des courses, répartit des allocations (prix, primes...), gère les modalités de régulation des courses...

Sport, Loisir et Travail : l'organisation de cette partie de la filière est plus complexe, avec des fonctions collectives qui sont assumées par de nombreuses structures (associations de races, Société Hippique Française, Fédération Française d'Équitation, Conseil des Chevaux...).

Viande : Interbev Equins.

Interprofession créée en 2002, elle a pour but de promouvoir, soutenir et rendre durable le produit viande chevaline.





Le Conseil des Equidés de Bretagne

Soutenue conjointement par les secteurs agricole et touristique, la filière hippique régionale s'est structurée depuis avril 2001 autour du Conseil des Equidés de Bretagne (association loi 1901).

Il a pour missions de :

- Soutenir les différents projets de la filière auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.
- Mettre en place un schéma de développement cohérent s'inscrivant dans la logique du contrat de projet Etat - Région.
- Assurer la communication et la diffusion des informations au sein de la filière.
- Valoriser, encourager et promouvoir l'ensemble de la filière régionale au plan national et international.

LES TENDANCES

L'élevage

Depuis deux ans, le nombre de juments mises à la reproduction stagne, car le marché de la vente de chevaux est plus tendu.

Dans le domaine de l'élevage cohabitent les professionnels et les amateurs avec des objectifs de rentabilité très disparates. Cela explique en partie les écarts importants de prix entre les animaux.

L'enseignement en centre équestre et poney club

L'équitation est, depuis 2008, la 3^e fédération sportive française en nombre de licenciés. Alors que beaucoup de sports marquent le pas, elle progresse encore de 3 % en 2011, mais connaît un ralentissement de sa progression en 2012. Cela représente près de 700 000 licenciés. Un sondage BVA réalisé en 2011, montre qu'en plus des licenciés, 2 millions de personnes montent à cheval régulièrement et qu'1 Français sur 2 déclare avoir envie de « vacances équestres ».

Environ 1.1 % de la population pratique l'équitation, auxquels s'ajoutent 1 % à 2 % de cavaliers occasionnels.

80 % des cavaliers sont des femmes, qui pratiquent l'équitation dans l'un des 8 400 centres équestres français. Ces établissements réalisent un chiffre d'affaires d'environ 500 millions d'euros. La Bretagne compte 38 500 licenciés, soit 1 % de la population. Le nombre de centres équestres bretons a augmenté de 26 % en 5 ans, atteignant un total de plus de 400 établissements en 2011.

La viande chevaline

Selon Interbev équin, 18 % des ménages français consomment de la viande chevaline. Les Français consomment en moyenne 300g de viande chevaline/hab/an (France Agrimer, 2009). Cette consommation continue de baisser chaque année. La France produit des poulains (viande blanche) et les exporte en vif, tandis qu'elle importe de la viande issue de réforme (viande rouge). Le prix du kg de carcasse varie de 1,60 € pour un cheval lourd à 2,60 € pour un poulain de 15 mois.

La pension

Le marché global est difficile à cerner, le recensement des pensions est complexe, il existe une forte concurrence avec des prestations proposées par des non professionnels. Les tendances du marché peuvent varier fortement selon le secteur géographique et la nature de la pension.

Le tourisme équestre

Première destination touristique européenne, la France est aujourd'hui très prisée par les randonneurs étrangers. Elle compte 2500 fermes équestres et gîtes, ainsi que 100 000 km de chemins équestres ! Les activités telles que la randonnée équestre et les fermes pédagogiques équines se développent. Le nombre de licenciés FFE « Tourisme équestre » a progressé de 39 % en 5 ans pour atteindre un total de 87 000 en 2011.

La Bretagne dispose d'un circuit de randonnée qui contribue à la notoriété de son tourisme équestre, l'Equi-Breizh. Il s'agit d'un itinéraire balisé de 2 500 kilomètres qui fait le tour de la Bretagne (carte ci-dessus).

Sources : Région Bretagne, CRT, FNC et Chiffres clés 2012-Annuaire Ecus 2012 - IFCE



LES TECHNIQUES ET MOYENS DE PRODUCTION



L'ALIMENTATION

Le cheval est très sensible à l'équilibre de son alimentation et à son environnement.

Il faut raisonner les apports en fonction de son activité (sport, course, traction, enseignement...) et de son statut physiologique (croissance, entretien, reproduction...). Pour définir au plus juste ses besoins, il est indispensable d'observer son cheval (son poids, son état corporel, son comportement).



Les besoins alimentaires

Les besoins journaliers d'un équidé s'élèvent en moyenne à 2 kg de matière sèche pour 100 kg de poids vif. Pour un cheval de centre équestre au box, il faut compter par exemple de 6 à 8 kg de matière sèche de foin et 2 à 6 kg d'aliments. Pour un poney, il faut prévoir 4 à 5 kg de foin et 1 à 2 kg d'aliments.

Les bonnes pratiques pour l'alimentation des équidés

- Distribuer des repas réguliers, à des horaires fixes, au minimum trois fois par jour. En pâturage permanent, les chevaux passent 16 heures par jour à se nourrir, d'où l'utilité de fournir au cheval en box du fourrage qui pourra l'occuper.
- Respecter des périodes de transition au moment du changement du régime alimentaire.
- Apporter l'eau à volonté (20 à 60 litres/jour).

Une ration type constituée, selon les saisons :

- d'herbe pâturée,
- de fourrages récoltés (foin, paille, enrubanné...),
- d'aliments concentrés (céréales, aliments du commerce, minéraux, vitamines...).

Si la surface est suffisante pour assurer l'autonomie, les coûts alimentaires pourront être moindres.

LA REPRODUCTION

Les objectifs de reproduction sont différents d'une activité à l'autre. Dans le cadre d'un élevage, l'objectif est de produire un poulain par poulinière et par an.

Le cheval est saisonné, les chaleurs s'étalent de janvier





LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les différents besoins en bâtiments, matériels et équipements sont répertoriés selon leur degré d'importance dans chaque activité.

	Elevage	Pension	Centre équestre	Balade / randonnée
Boxes	++	++	+++	+
Carrière	+++	+++	+++	
Manège couvert		++	++	
Rond de longe	++	+	+	
Local sellerie	+	++	+++	+++
Matériel sellerie	++	+++	+++	+++
Club house		+	++	+
Douche chevaux	+	+	+	+
Sanitaires		+++	+++	+++
Matériel d'entraînement	++	++	++	
Marcheur	+	+		
Matériel d'entretien des chevaux	+++	+++	+++	+++
Véhicule de transport : van ou camion	++	+	++	+

+++ : Indispensable ++ : Nécessaire + : C'est un plus

à juillet. Faire pouliner le plus tôt dans l'année permet de bénéficier de bonnes conditions de croissance et de présenter aux concours d'élevage des poulains plus développés. Les facteurs de réussite reposent principalement sur un bon taux de fécondité avec un nombre de retours en chaleurs limité, ainsi qu'un bon suivi de la gestation (échographies, observation des animaux).

Il existe plusieurs techniques de reproduction : insémination artificielle (frais et congelé), monte en main et monte en liberté, et dans des cas particuliers, transplantation embryonnaire. Pour chaque race ces techniques sont définies par les règlements des stud-books.

Le Stud-book

C'est un document qui recense la liste des animaux d'une race. Il définit le règlement qui régit la race et son développement génétique. Il comprend en particulier le standard de la race avec ses spécificités.

LE FONCIER

En élevage, une surface suffisante et un potentiel agronomique correct assurent une autonomie alimentaire et limitent les coûts liés à l'achat de fourrages et de concentrés. En centre équestre et en pension, la situation géographique sera à privilégier au nombre d'hectares.



Les investissements

INFRASTRUCTURES	Prix moyen (€ HT)	Fourchettes de prix (€ HT)
Carrière ouverte – 60x25 m (création)	40 000	30 000 à 75 000
Manège couvert bardé 2 côtés 40x20 m (création) (100/160 €/m ²)	110 000	80 000 à 150 000
Club house 40m ² (aménagement)	15 000	300 à 700/m ²
15 boxes 3x3 m (aménagement)	15 000	500 à 2 000/box
Sellerie équipée (20 m ²)	10 000	500/m ²
Fumière 80 m ² (non couverte)	5 600	60 à 80/m ²
Stockage de paille/fourrage pour 12 mois (création non bardé)	10 000	50 à 60/m ²
Installation de paddocks (clôtures fils ou lices)	10 000	v4 à 15/ml
Cellule de stockage granulé (5 tonnes)	3 000	
Parking et voirie 300 m ² (empierrement + compactage + mise à niveau (30 - 40 cm))	8 000	10 à 15/m ²
Bitume		15 à 20/m ²

Source : Réseau REFERENCE (voir page 34) et conseil bâtiment chambre d'agriculture



ZOOM expérience

« Après une expérience de 10 ans de salariat en tant qu'enseignant en équitation, j'ai décidé de m'installer sur une structure d'une vingtaine d'hectares pour y développer un élevage de chevaux de sport et de la pension avec travail des chevaux. Après 4 ans d'activité, j'ai aujourd'hui 4 poulinières Selle Français et une dizaine de chevaux en pension. J'entraîne les chevaux des propriétaires et je valorise généralement moi-même ces chevaux en concours. Je propose également des pensions poulinage. Maintenant, je cherche à augmenter la part de pension travail et à réduire la part d'élevage pour améliorer la rentabilité de mon activité. L'an prochain, je compte atteindre mon rythme de croisière. »



Le label Tourisme et Handicap



Créé par le ministère chargé du Tourisme, ce label identifie les équipements et sites accessibles aux personnes atteintes d'un handicap moteur, visuel, auditif ou mental. Il permet de mettre en avant les professionnels ayant un accueil adapté vers cette clientèle spécifique. Pour l'obtenir, il faut prendre contact avec le Pays Touristique de son secteur.

www.frpatb.com

REPÈRES ÉCONOMIQUES



DONNÉES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES

Dans beaucoup d'exploitations, ou de projets, la passion est très présente, et conduit parfois à des choix qui vont à l'encontre de la rentabilité de l'entreprise.

Les principales **charges opérationnelles** seront l'alimentation, la litière, la reproduction, les frais vétérinaires, la mise en pension, le travail des chevaux et la maréchalerie. Ces frais sont très différents selon l'activité, les équidés, le travail demandé aux animaux, la structure (avec ou sans surface foncière)...

A titre d'exemple les charges opérationnelles sur des systèmes spécialisés équins varient de 1500 € à 4000 €/an/UGB (Unité Gros Bovin) sur les exploitations du réseau REFERENCE.

Coût alimentaire/UGB Equin/an

Chevaux spécialisés	418 €
Poneys spécialisés	441 €
Centres équestres < 3 UMO	469 €
Centres équestres > 3 UMO	433 €
Écuries de propriétaires	1 048 €

Source : Institut de l'élevage (Grand Ouest, 2010)
UMO : Unité de main-d'œuvre

Tableau simplifié des UGB techniques

	Selle	Poney	Trait
Jument	0.75	0.5	0.93
Cheval de + 4 ans	0.65	0.67	1

Un tableau plus complet des UGB techniques existe

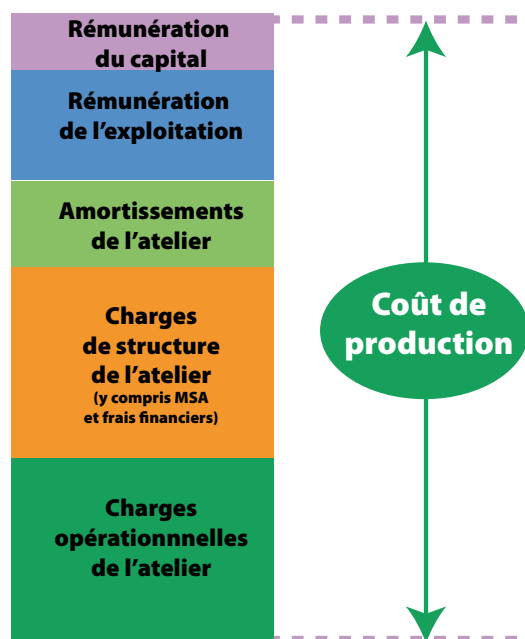
Les **charges de structures** sont du même type que sur une exploitation de polyculture élevage (mécanisation, foncier, bâtiment, charges sociales et divers) à l'exception des déplacements (transport des animaux et des hommes), des assurances qui peuvent être spécifiques et de la partie mécanisation qui est souvent inférieure, étant donné que les surfaces sont principalement en herbe.

Les charges de structure directes sur les exploitations du réseau REFERENCE du Grand Ouest représentaient sur les

résultats 2010, de 33 à 54 % du produit brut, avec une fois encore une grande disparité d'une entreprise à l'autre.

Le coût de production est le cumul des charges mises en œuvre pour produire un bien. Ce sont les charges réelles de l'exploitation (y compris les amortissements et les frais financiers).

Le coût de production est donc, au final, un seuil minimal de charges à couvrir. Si le prix de vente dépasse ce seuil, l'acte de production permet de dégager un revenu.



Exemple de coût de production d'un cheval de sport sur une exploitation

	Coût de production
Poulain sevré	4 957 €
Poulain 2 ans	7 196 €
Cheval 3 ans	9 435 €
Cheval 4 ans	13 514 €
Cheval en valorisation *	4 080 €

* A ajouter aux valeurs du cheval de 3 ans par année supplémentaire de valorisation

Source : Institut de l'élevage





La maîtrise des charges

Pour beaucoup de chefs d'entreprise équine, la priorité est la valorisation des produits, et la maîtrise des charges passe souvent au second plan. Cela est compréhensible car l'amélioration du revenu est surtout recherchée par une augmentation des produits. Mais dans un contexte aujourd'hui plus tendu pour la vente des chevaux, la bonne gestion des charges n'est pas à négliger.

L'ÉLEVAGE

L'élevage de chevaux consiste à disposer de juments et/ou d'étalons pour la mise à la reproduction. Les éleveurs sont souvent spécialisés : chevaux de course, de trait ou de selle... Les modalités de mise à la reproduction seront différentes selon le type d'équidé élevé, mais les bases du métier sont les mêmes : alimentation, reproduction, et santé de l'animal.

L'élevage de chevaux peut être un loisir ou une véritable activité professionnelle avec une recherche de rentabilité économique.

Avantages	Inconvénients
Equipements limités	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin en trésorerie importante • Investissement dans un cheptel • Présence quotidienne obligatoire

Conditions de réussite

- Coupler avec une autre activité pour une rentabilité à court et moyen terme.
- Acquérir une notoriété.
- Disposer d'une bonne connaissance technique en génétique et en élevage.

Zoom expérience

« Je suis éleveur de chevaux de sport depuis une dizaine d'années. Les ventes devenant de plus en plus difficiles, j'ai regardé de plus près mes charges pour réduire mes coûts de production. Dans un premier temps, j'ai réduit mes coûts alimentaires. J'ai mis en place un nouveau système de pâturage et j'ai autoproduit une partie de mes aliments.

J'ai ensuite réussi à limiter le nombre d'animaux improductifs sur ma ferme, en plaçant mes chevaux en retraite chez des particuliers. »

LA PENSION ÉQUINE

L'activité de pension consiste à proposer comme prestation l'hébergement de chevaux dans des boxes et dans des prés. Il existe différentes activités de pensions : travail et valorisation du cheval, retraite, poulinage, remise en forme...

Le prix de la prestation comprend les repas apportés chaque jour aux chevaux, ainsi que les soins. En général, les frais vétérinaires, de reproduction et de maréchalerie ne sont pas compris dans la prestation.

L'exploitation doit disposer de suffisamment d'équipements pour accueillir les propriétaires. La proximité de circuits de randonnées ou d'un centre équestre est un atout.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires « régulier » et assez rapide • Facilité de mise en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'équipements importants pour fidéliser la clientèle • Présence quotidienne obligatoire • Offre importante



Conditions de réussite

- Créer son réseau.
- Entretenir une bonne relation clientèle (être à l'écoute).
- Réaliser un contrat entre les 2 parties.
- Assurer des soins de qualité aux animaux.
- Disposer d'infrastructures : écuries, carrière, club house...

Le contenu d'un contrat de pension

Le contrat rédigé ne doit pas être trop long mais doit aborder tous les points essentiels :

- le nom de l'établissement et le nom du cheval confié (avec son N° SIRE...),
- les conditions de la pension (pré, box, alimentation distribuée...),
- le prix mensuel,
- les assurances (responsabilité civile, éventuellement mortalité/invalidité du cheval),
- les soins (vétérinaire et maréchal-ferant),
- les compétitions (si besoin),
- le travail du cheval,
- les absences du cheval,
- la modification et la durée du contrat,
- les modes de rupture ou de renouvellement (préavis...).

Attention, le retard ou l'absence de paiement sont des problèmes fréquents.

L'ENSEIGNEMENT EN CENTRE ÉQUESTRE ET PONEY CLUB

L'enseignement en centre équestre consiste à proposer des cours de tout niveau dans différents domaines (enseignement des bases, saut d'obstacles, dressage, attelage...) à différents publics, et pour des objectifs variés (loisirs, concours). Elle comprend l'enseignement des gestes techniques et d'hygiène.

En plus des cours dispensés tout au long de l'année, des stages peuvent être proposés.

Avantages	Inconvénients
Travail varié (différents publics)	<ul style="list-style-type: none">• Besoin d'équipements très important• Travail pendant les vacances et les week-ends

Conditions de réussite

- Avoir un bon relationnel et de la pédagogie.
- Disposer d'une population assez importante autour de chez soi.
- Diversifier sa clientèle pour ne pas avoir de périodes creuses.
- Détenir un diplôme (cf. formation p22).

LES BALADES ET RANDONNÉES

La balade et la randonnée équestres sont des activités d'accueil de public sur l'exploitation. Elles sont souvent jumelées avec une activité d'élevage, de centre équestre ou de pension.

Avantages	Inconvénients
Investissement réduit en bâtiment et équipements	<ul style="list-style-type: none">• Activité saisonnière• Rythme décalé (soir, week-end, vacances...)

Conditions de réussite

- Détenir un diplôme (cf. formation).
- Être situé dans une zone géographique intéressante (accès, attrait touristique, proximité des sentiers de randonnées).
- Construire des formules week-ends, vacances, journée.
- Avoir une offre claire (horaires, modalités d'accompagnement...).

LES AUTRES ACTIVITÉS

De nouvelles activités voient le jour. Des éleveurs produisent du lait de jument ou d'ânesse pour la consommation ou pour la transformation en produits cosmétiques. D'autres développent la traction animale, hippomobile, agricole ou forestière. Ces activités correspondant à des marchés de niche, il s'agira de bien évaluer la demande et d'acquérir les compétences nécessaires.



LA COMMERCIALISATION



LA POLITIQUE COMMERCIALE

Le cheval est synonyme de nature, de liberté et de grands espaces, concepts recherchés aujourd'hui. Le nombre de licenciés est en constante augmentation. La demande en loisirs et activités équestres est donc réelle.

S'il existe donc de la place pour développer de nouvelles activités, l'offre étant de plus en plus importante, la concurrence peut être forte sur certains secteurs. De plus, dans le contexte économique actuel, le pouvoir d'achat de la clientèle peut s'avérer limité.

C'est pourquoi il faut bien étudier sa stratégie commerciale avant de se lancer, et assurer la rentabilité de son activité : quels seront les clients, où sont-ils, combien sont-ils dans la zone de chalandise, quelles sont leurs attentes ? Quelle est l'offre de service, quels sont les prix de la concurrence ? Quel positionnement de l'entreprise, quels services en plus proposer pour se démarquer ?

Le développement de la clientèle, qui parfois est très volatile, repose sur quelques bases essentielles : les qualités d'éleveur/les compétences équestres, l'ambiance de la structure, la relation soignée avec la clientèle et la mise en place d'outils de communication adaptés aux cibles visées... Des formations permettront d'acquérir si besoin ces « réflexes » vendeurs.

Les messages et outils de communication devront être bien travaillés pour recruter puis fidéliser sa clientèle. Ainsi, des supports de communication tels que dépliants, affiches, site Internet, réseaux sociaux ou blog, signalisation routière... pourront être mis en place. L'adhésion à des réseaux est recommandée pour assurer la promotion de ses activités et échanger avec des confrères....

L'ELEVAGE DE CHEVAUX

D'une manière générale, les chevaux produits sont plus nombreux que les chevaux vendus, ce qui a tendance à saturer le marché et à baisser les prix. Rarement l'activité d'élevage seule permettra de dégager un revenu suffisant. Le prix des chevaux varie en fonction de multiples cri-

tères : la race, les origines, l'âge, la taille, le sexe, la robe, le type de discipline, le circuit de vente... Des «fiches prix» ont été réalisées pour chaque catégorie d'équidé, donnant une fourchette de tarifs en fonction de ces critères. Elles sont disponibles sur le site des Haras nationaux.

www.haras-nationaux.fr

Toutefois, nous savons que dans le Grand Ouest, le prix d'un cheval de sport, en excluant les extrêmes, varie de 2 000 € à 60 000 €, pour un prix moyen de 6 000 €.

La majorité des chevaux est vendue entre 3 et 6 ans, une fois débouffés et valorisés en concours. Les qualités d'éleveur, le savoir-faire pour valoriser les chevaux font alors la différence, ainsi que le réseau relationnel.

En effet, des enquêtes réalisées entre 2004 et 2007 auprès de nouveaux propriétaires d'équidés montrent que le prix intervient dans le choix d'un cheval seulement dans 1 cas sur 3 (source : Observatoire économique et social du cheval).

LA PENSION ÉQUINE

Le prix est très variable en fonction du lieu, de la prestation (box, box + pré, pré, alimentation, infrastructure, travail ou non des chevaux), de la compétence et de la renommée du propriétaire et enfin de la concurrence.

On peut considérer que le prix moyen d'une pension sans travail des chevaux est de l'ordre de 180 à 200 € / mois en sachant que les prix varient de 50 à 400 €.

Pour cette activité, les professionnels du cheval sont en concurrence avec des particuliers et des agriculteurs réalisant cette prestation en activité complémentaire.

On estime que pour 1 UTH, l'équilibre entre rentabilité et faisabilité technique se situe autour de 20 chevaux en pension. Le taux de remplissage est de l'ordre de 80 % en rythme de croisière. La clientèle se situera rarement à plus de 20 minutes du lieu de pension ; elle est en général de catégorie socioprofessionnelle plutôt favorisée, et peut être très exigeante pour sa passion : « le cheval ». La relation clientèle est un facteur déterminant pour la réussite de cette activité.



Zoom expérience

«Je suis installé depuis 2 ans dans le Finistère. J'ai développé une activité de pension équine en complément d'une activité de tourisme équestre en bord de mer. Au démarrage, pour cerner le potentiel de marché, j'ai réalisé des questionnaires qualitatifs auprès de mon réseau relationnel et en rendez-vous d'éleveurs. J'ai également analysé la disponibilité des pensions chez mes concurrents dans un secteur de 20 minutes. Je me suis rendu compte qu'il existait un potentiel, aujourd'hui j'ai 8 pensions et je me suis fixé un objectif de 15 pensions en vitesse de croisière.»

L'ENSEIGNEMENT EN CENTRE ÉQUESTRE ET PONEY CLUB

Les attentes des cavaliers peuvent varier : se faire plaisir, maîtriser l'activité sans intention de compétition, acquérir des diplômes, participer à des concours... Il faudra adapter la main-d'œuvre du centre équestre aux publics ciblés.

Les prix des cours collectifs varient de 12 à 20 € de l'heure, selon le lieu, les infrastructures et le type de cours.

Les clubs fonctionnent la plupart du temps avec des abonnements trimestriels, semestriels et annuels, des cartes de 10 heures et enfin des heures de passage, avec des tarifs horaires différents à chaque fois. Certains pratiquent également les cours individuels (coaching) à des tarifs allant de 30 à 50 € l'heure. Un grand nombre, surtout en zone rurale, organise des stages, camps... pendant les vacances scolaires.

On estime que pour 1 UTH, l'équilibre entre rentabilité et faisabilité technique se situe à environ 100 cavaliers et qu'il faudra 10 équidés minimum pour ce qui est de la cavalerie. A terme, il faudra ajuster au mieux la cavalerie (poneys A,B,C,D et chevaux) en fonction de la clientèle (du baby à l'adulte, avec des objectifs divers).

1 % de la population pratique l'équitation, auquel on peut ajouter 1 % de cavaliers occasionnels. L'apprenant se situera rarement à plus de 20 minutes du centre équestre. Ce pourcentage est bien sûr variable selon les zones, mais nous pouvons considérer qu'il faudrait 10 000 personnes dans un rayon de 20 km sans concurrence pour avoir le potentiel de clientèle. Par ailleurs 80 % des pratiquants sont des femmes, et 57 % ont moins de 15 ans. La recherche de clients doit être permanente puisque la clientèle se renouvelle par générations.

La relation avec la clientèle, surtout lorsque le moniteur n'est pas le chef d'entreprise, doit être un souci quotidien : accueil soigné, personnalisé, site accueillant. Il faut penser à l'accueil des non-cavaliers, en leur proposant un club house pour qu'ils se sentent accueillis...

LES BALADES ET RANDONNÉES

Ce type de prestation pourra être mis en place notamment dans des secteurs présentant des attraits touristiques particuliers, et la possibilité d'emprunter facilement des chemins de randonnée.

Le prix de la randonnée équestre sera fixé en fonction de la durée (heure, 1/2 journée, journée...), de l'accompagnement, et des prestations complémentaires (repas, animations...).

Prix moyens observés : les 2 heures : 25 à 50 € ; la journée : 80 à 150 € ; le week-end : 150 à 250 €.

En tant que gérant de cette activité, il est possible de louer tout ou partie de sa cavalerie pour la saison à un tiers, et ainsi de ne pas supporter les coûts et le temps de travail liés à l'élevage le reste de l'année.

Le développement de ces prestations peut être l'occasion de mettre en place des hébergements sur l'exploitation : gîte de groupe, hébergements insolites...

En Bretagne, peu de prestataires proposent des produits touristiques complets avec de la randonnée équestre (randonnées, hébergement et restauration), alors que les professionnels du tourisme notent une demande importante. En effet, la région dispose d'atouts : image associée à la nature, sites et paysages attractifs, proximité de la région parisienne... Pour en savoir plus sur la demande, les attentes des clients, il sera opportun de se rapprocher de professionnels du tourisme et de tours opérateurs.

LA MAIN-D'OEUVRE



LE RAPPORT AU TRAVAIL

Les agriculteurs vivent leur rapport au travail différemment en fonction de l'importance qu'ils donnent aux aspects suivants :

- temps passé au travail / rythme du travail,
- niveau de revenu,
- pénibilité,
- cohérence avec ses objectifs personnels et professionnels,
- organisation du travail.

Il est important de définir ce qui est prioritaire et vivable pour soi. Pour cela, il faut savoir que des choix techniques (équipements, bâtiments...), le type d'activité et leur diversité au sein de la structure impactent énormément le travail (nature, organisation et charge) et donc la vie au quotidien.

LA SAISONNALITÉ

Selon le type d'activité autour du cheval, la saisonnalité sera plus ou moins importante. Pour les élevages et centres de reproduction, la saisonnalité liée à l'animal (chaleur, insémination, poulinage, travail des jeunes chevaux...) a un impact important

sur l'organisation du travail sur l'année. Par ailleurs, pour les activités équestres, la saisonnalité sera plus liée aux clients, à leurs périodes de congés et aux temps scolaires ou encore à la saison de concours. Sur la période estivale, le recours à des saisonniers est fréquent.

Zoom expérience

« Je me suis installée sur des terres familiales en créant une activité de tourisme équestre. Je savais dès le début du projet que mon temps de travail le plus important (vacances et week-end) serait en complet décalage avec ma famille. Après de nombreux échanges avec mon entourage et des conseillers, j'ai choisi de me lancer en me fixant des limites et des objectifs.

Bien sûr, le premier objectif est de développer son entreprise et de vivre de son activité, mais mon projet s'inscrivait dans un projet de vie familiale qu'il fallait prendre en compte. Nous avons donc fixé des horaires qui combinent activité, famille et travail de mon conjoint ; 1 semaine de vacances à Noël, et le souhait dans 5 ans de prendre une semaine en été.

Par ailleurs, mon métier est aussi ma passion et le rapport au travail n'est pas le même. Toutefois, souffler de temps en temps permet de recharger les batteries.

Enfin, l'été, j'embauche 1 personne pendant 2 mois. Les candidats ne manquent pas, mais j'avoue que la première fois cela a été compliqué, car je n'avais pas du tout préparé les entretiens et je pensais que cela allait être évident. L'année suivante, j'ai suivi une formation sur l'embauche d'un salarié à la Chambre d'agriculture. »





LE TEMPS DE TRAVAIL

Les structures équestres, comme les autres productions, sont à la recherche d'optimisation de leur système et cela passe par plus d'efficacité de la main-d'œuvre et des investissements.

En effet la réflexion sur le temps de travail, la pénibilité, l'organisation et bien sûr la sécurité doit être au cœur du projet d'entreprise.

Certaines tâches à réaliser dans une entreprise hippique doivent être au maximum mécanisées ou automatisées comme le curage des boxes, l'abreuvement des animaux au box et dans les parcelles, l'arrosage de la carrière ... Ou encore, pour réduire l'astreinte, la pénibilité et augmenter la productivité du travail, on peut envisager d'investir dans un marcheur, un manège, des caméras de surveillance...

Mais il est aussi possible d'améliorer les conditions de travail par une bonne organisation des tâches, de la main-d'œuvre, la mise en place d'un planning, le changement de technique...

Aujourd'hui on compte en moyenne 1 UTH pour 10 UGB équin (par comparaison 1 personne pour 1 élevage de 40 bovins). Même si ces productions sont très différentes, nous savons que la rentabilité des structures équestres passera par une meilleure productivité.

Le temps de travail s'étale la plupart du temps sur 6 jours, plus le travail d'astreinte journalière (alimentation) le 7ème jour. Le temps de travail peut aller de 40 à 75 h/semaine, selon les personnes et les saisons.



Exemple de planning hors vacances



Fiche travail disponible sur le site des Haras Nationaux

La réglementation liée à l'embauche

En activité équestre, le recours à la main-d'œuvre extérieure salariée, stagiaire et bénévole est très fréquent. Pour accueillir et rémunérer ces personnes les réglementations sont à respecter :

- Convention collective
- DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques)
- Droit du travail



LA RÉGLEMENTATION



L'AUTORISATION D'EXPLOITER

Cette démarche est à faire auprès de la DDTM, pour avoir l'autorisation d'exploiter des biens agricoles au titre du Contrôle des Structures. Il est conseillé de l'avoir avant d'acquérir du foncier. Il faut la demander par principe même dans le cas où elle n'est pas obligatoire.

LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Toutes les structures équestres accueillant du public sont considérées comme des ERP et doivent ainsi garantir la sécurité du public : sécurité incendie, prévention des risques d'accident.... En outre, elles devront, au 1er janvier 2015, respecter les règles d'accessibilité aux personnes handicapées : stationnement, chemins d'accès aux activités, équipements, accueil....

L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX

L'identification des équidés est obligatoire. Elle se fait en général par puçage électronique. L'identification est gérée par les Haras Nationaux (base SIRE : Système d'Information Relatif aux Equidés).



LA DÉCLARATION DU LIEU DE DÉTENTION

L'enregistrement des lieux de détention d'équidés auprès de l'IFCE est obligatoire depuis juillet 2010. La déclaration au SIRE des lieux de stationnement des équidés est simple, gratuite et obligatoire.
<http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html>

LE REGISTRE SANITAIRE DES ANIMAUX

Comme pour tout autre élevage, il faut tenir un registre d'élevage à jour. Celui-ci a été mis en place par un arrêté ministériel le 5 juin 2000 pour renforcer la traçabilité des animaux et des conditions d'élevage. Tout détenteur de chevaux doit tenir ce registre (le détenteur est la personne qui a la garde des chevaux même à titre temporaire).

LA GESTION SANITAIRE

La gestion sanitaire courante du cheptel consiste à surveiller attentivement l'état de santé des animaux. Des interventions courantes sont à réaliser sur les chevaux, avec l'aide du vétérinaire : traitements antiparasitaires adéquats, vaccinations, diagnostics et traitements de maladies. Les interventions doivent être consignées dans le carnet sanitaire du registre d'élevage. Le détenteur de l'élevage est également en charge de la bonne gestion de la pharmacie vétérinaire. Les maladies réputées contagieuses font systématiquement l'objet d'une déclaration au Directeur Départemental de la Protection des Populations et de mesures sanitaires définies par voie réglementaire. Il s'agit de : l'Anémie infectieuse des équidés, l'Encéphalite West Nile, la Rage, qui peuvent être rencontrées en France. D'autres maladies réputées contagieuses sont répertoriées mais sont peu ou pas présentes à ce jour en France.



Bilan sanitaire d'élevage

Il est à réaliser au moins une fois par an. L'objectif est de faire le point sur les pathologies rencontrées dans l'élevage. Après analyse des documents d'élevage et étude clinique des animaux, le vétérinaire émet des recommandations générales sur la conduite d'élevage.

Source : Conseil des Equidés Région Centre et Fédération Nationale du Cheval



LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Tout élevage et toute activité équestre, quelle que soit leur importance, dépend du Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Le RSD fixe des règles de distance pour l'implantation des bâtiments d'élevage, le stockage et l'épandage des déjections animales...

Les normes environnementales fixent un maximum de 170 kg d'azote/ha/an. Des tableaux existent (se renseigner auprès de la Chambre d'agriculture) pour connaître les valeurs en azote de chaque type de déjection. Pour le cheval, la moyenne est de 44 unités d'azote produites/an.

LE TRANSPORT DES ÉQUIDÉS

Le transport des équidés est réglementé ce qui oblige la plupart des professionnels du cheval à avoir d'une part un certificat leur permettant de convoier les animaux : le Captav (Certificat d'Aptitude Professionnel pour le Transport d'Animaux Vivants) et d'autre part d'obtenir l'autorisation de transporteur par le biais des services vétérinaires. En Bretagne, les établissements habilités à dispenser la formation sont l'IFCE - Haras nationaux de Lamballe et d'Hennebont, le CFFPA Le Rheu et la MFR de Landivisiau.

<http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/reglementation/transport/transporteurs-et-convoyeurs.html>

LE PERMIS DE CONDUIRE

Selon les situations il faudra être titulaire du permis de conduire E ou C.

Une réforme des permis de conduire en 2013 instaure 2 nouveaux permis qui concernent particulièrement les établissements équestres :

- la possibilité de tracter un van sans permis E mais avec seulement le permis B et une formation de 7h dont les modalités ne sont pas encore connues, sous réserve que le Poids Total Roulant Autorisé (PTRA) de l'ensemble ne dépasse pas 4T250,
- un nouveau permis pour les « petits poids lourds » (de 3T5 à 7T5) : le permis C1. Pour ces véhicules, il ne sera plus nécessaire d'être titulaire du permis C.

LES SPÉCIFICITÉS POUR LES CENTRES ÉQUESTRES

Des déclarations sont à effectuer :

- déclaration d'éducateur sportif,
- déclaration d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS),
- déclaration de recensement d'équipement sportif.

Pour en savoir plus : <http://www.guichet-entreprises.fr>, en précisant «centre équestre»



L'ACCÈS AU FONCIER

Il existe différents dispositifs qui peuvent permettre de trouver des terres agricoles. Il convient de tous les explorer.

LE RÉPERTOIRE DÉPARTEMENTAL INSTALLATION (RDI)

Ce répertoire recense :

- les cédants qui recherchent un repreneur,
- les agriculteurs qui recherchent un associé,
- les porteurs de projet qui recherchent des terres.

Il est géré par la Chambre d'agriculture de chaque département, chargée de mettre en relation les cédants et les porteurs de projet. Il concerne la vente ou la location.

<http://www.repertoireinstallation.com/>

SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER)

La SAFER intervient dans la vente de terres agricoles dans différents cas :

- gestion de la vente à la demande d'un agriculteur cédant,
- préemption (priorité d'achat pour redistribution),
- négociation des prix.

Certains départements proposent un dispositif de portage foncier facilitant l'accès aux terres pour les porteurs de projet. La SAFER et le Conseil Général gèrent la mise en réserve et l'attribution de ces terres.

www.safer.fr/safer-bretagne.asp

LES COLLECTIVITÉS

Certaines collectivités (Communes, Communautés de communes, Pays, Conseil Général, Conservatoire du littoral ...) disposent de réserves foncières destinées à l'installation en agriculture. A défaut, elles peuvent mettre en relation les porteurs de projet avec d'éventuels cédants.

LES NOTAIRES - AGENCES IMMOBILIÈRES

Les notaires et les agences immobilières peuvent connaître des terres. Attention cela peut générer la signature d'un mandat d'exclusivité et donc des frais.

LES PETITES ANNONCES

Les petites annonces dans la presse agricole, en consultation ou en publication, sont une méthode active de recherche de foncier.

LE RÉSEAU RELATIONNEL

Dès que le porteur de projet a défini le secteur d'installation souhaité, il peut contacter des acteurs locaux : comptables, contrôleurs laitiers, groupements de producteurs, haras, qui peuvent avoir connaissance d'opportunités.



Les baux

Les baux portant sur les bâtiments d'exploitation et les terres agricoles, relatifs aux activités équestres, sont régis par les règles du statut du fermage.





TERRE DE LIENS

«Terres de Liens» agit sous 3 formes :

- l'association qui accompagne les porteurs de projet via des antennes sur les territoires,
- la Foncière qui est un outil d'investissement solidaire,
- la Fondation qui est un outil de collecte de dons.

«Terre de Liens» facilite la création et la gestion de Société Civile Immobilière (SCI) et de Groupement Foncier Agricole (GFA), les porteurs de projets doivent trouver des financeurs locaux à hauteur de 20 %. «Terre de Liens» possède sa propre charte.

bretagne@terredeliens.org

LES SYSTÈMES COLLECTIFS D'ACQUISITION ET DE GESTION FONCIÈRE

Dans le cas où le porteur de projet souhaite financer son acquisition de foncier par des partenaires externes, deux systèmes collectifs existent en agriculture.

Société Civile Immobilière

La création d'une SCI permet de réunir des fonds pour l'achat de biens immobiliers en commun. Des personnes physiques ou morales peuvent être associées dans une SCI. Les associés apportent des biens immobiliers ou de l'argent qui constitue le capital social. Les associés peuvent ensuite décider de faire un bail à un exploitant.

Groupement Foncier Agricole

La création d'un GFA permet de réunir des fonds pour l'achat de biens à usage strictement agricole. Les associés sont principalement des personnes physiques ; les personnes morales pouvant entrer dans le GFA sont bien définies (en général limitée à la SAFER). Les règles de fonctionnement sont précisées dans les statuts. Le GFA présente aussi des avantages fiscaux.



Zoom expérience

« Nous étions à la recherche d'une ferme pour développer une activité équestre depuis 3 ans pour nous installer. Nous n'avions pas suffisamment d'apport personnel pour investir avec mon compagnon. Après avoir parlé de notre projet à notre famille, nous nous sommes rendu compte que nos parents étaient partants pour nous soutenir dans notre projet. Nous avons créé une SCI pour un capital de 250 000 € qui a permis d'acheter 15 ha et de construire un manège couvert. Nous louons actuellement cet outil de travail à la SCI.»



LES STATUTS



Dans le statut agricole on distingue le statut juridique, social et fiscal.

LE STATUT JURIDIQUE

Le statut juridique de la plupart des activités équestres est agricole. Il est important de différencier activité équestre et élevage équin, car ils ne sont pas toujours associés, et aujourd'hui il n'est pas nécessaire d'avoir un élevage pour être reconnu agriculteur. C'est auprès du Centre de Formalité des Entreprises (CFE) de la Chambre d'agriculture que ces activités sont à déclarer. Cependant, certaines activités très spécifiques dépendent de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de l'URSSAF.

La forme juridique de l'exploitation peut être individuelle ou sociétaire. Les GAEC, EARL, SCEA, SARL sont les formes sociétaires les plus courantes.

Pour plus d'informations sur les déclarations à effectuer, consulter le site <http://www.guichet-entreprises.fr>

Les activités de nature juridique agricole sont :

- les activités d'élevage,
- les activités dans le prolongement de cet élevage, ou qui ont pour support cet élevage,
- la préparation et l'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle,
- l'enseignement de l'équitation comprenant la fourniture de la cavalerie,
- la prise en pension ou gardiennage (au pré, en box ou en stabulation, même hors compétition) d'équidés élevés, dressés ou entraînés par l'entreprise ou l'exploitation agricole qui prend en pension.

Les activités juridiquement non agricoles sont :

- les activités équestres commerciales :
 - les spectacles (cirque, son et lumière, théâtre...),
 - l'hébergement et la restauration des cavaliers,
 - la vente de matériel d'équitation,
 - l'organisation de courses, de concours, de compétition,
 - le transport de chevaux non élevés, ni dressés, ni entraînés par le transporteur,
- les activités équestres artisanales : la maréchalerie,
- les activités équestres libérales :
 - enseignement d'équitation sans fourniture de cavalerie,
 - accompagnateur de tourisme équestre à titre indépendant sans fourniture de cavalerie,
 - dentiste, ostéopathe équin,
 - palefrenier, soigneur à titre indépendant,
 - centre de remise en forme pour équidés,
 - dressage, entraînement, préparation en vue de leur exploitation, prise en pension et location d'équidés non domestiques.

LE STATUT SOCIAL

Les chefs d'entreprise agricole sont socialement rattachés à la MSA.

Trois principaux statuts sociaux sont possibles à la MSA, ils sont liés à la Surface Minimale d'Installation (SMI) :

- Chef d'exploitation : il concerne les agriculteurs utilisant une surface supérieure à la 1/2 SMI. Les chefs d'exploitation bénéficient d'une couverture sociale et cotisent pour la retraite.





- Cotisant solidaire : ce statut concerne les agriculteurs exploitant une surface comprise entre 1/8 et 1/2 SMI. Il ne donne pas de couverture sociale sauf accident du travail, ni de retraite.
- Absence de statut : les personnes utilisant moins d'1/8 de SMI n'ont pas de statut social auprès de la MSA.

Le producteur peut exercer son activité à titre principal ou à titre secondaire (revenu extérieur majoritaire), dans l'un ou l'autre cas, il aura l'un des trois statuts cités ci-dessus. Pour les conjoints de chefs d'exploitation, de partenaires pacés ou concubins, il existe le statut spécifique du «collaborateur».

Différents calculs de la SMI selon l'activité exercée

Par principe, la SMI est raisonnée en fonction de la surface mais dans le cadre des activités équestres, elle se traduit en équivalent équidés.

Élevage d'équidés

L'élevage équin ne constitue ni une activité équestre au regard de la circulaire du 17 avril 2008, ni un élevage spécialisé mentionné dans l'arrêté du 18 septembre 1985. La SMI reste donc celle applicable aux activités de polyculture élevage.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan
1/2 SMI	12 ha 50	8 ha 75	9 ha (sauf Redon 11 ha)	10 ha 50

Activités équestres

La « 1/2 SMI activité équestre » est de 5 équidés, sur toute la France.

Les équidés sont comptabilisés quels qu'ils soient (poney, ânes, chevaux, mulets) dès le sevrage (6 mois).

Exploitations associant élevage et activités équestres

Si les équidés élevés sur la ferme sont aussi utilisés pour une activité équestre, ces 2 activités (élevage et activité équestre) pourront être cumulées pour connaître l'équivalence SMI de cette exploitation.

Par contre les équidés ne seront comptabilisés qu'une seule fois au titre des activités équestres, même s'ils sont concernés par plusieurs de ces activités.

Exemples

3 chevaux en élevage, sur 15 ha dans le Morbihan	> 1/2 SMI : chef d'exploitation
4 chevaux en élevage sur 10 ha dans les Côtes d'Armor + 3 pensions travail	> 1/2 SMI : chef d'exploitation
4 chevaux à l'entraînement	> 1/8 SMI et < 1/2 SMI : cotisant solidaire

LE STATUT FISCAL

- Le régime fiscal dont dépendent les entreprises agricoles et qui concerne la majorité des activités équestres, est le Bénéfice Agricole (BA). Certaines activités de nature commerciale (par exemple l'achat-revente) génèrent des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) ou des Bénéfices Non Commerciaux (BNC). Ces derniers peuvent être rattachés aux BA si le chiffre d'affaires de ces activités n'excède pas 30 % du chiffre d'affaires global de l'exploitation et ne représente pas plus de 50 000 € TTC.
- Le régime agricole a comme avantage d'une part, l'exonération des taxes (professionnelle, apprentissage et foncière sur les propriétés bâties), d'autre part, la possibilité d'abattement pour les JA, de moyenne triennale fiscale, d'étalement des revenus exceptionnels. Il permet également d'avoir un taux de TVA réduit pour une partie des activités.
- Les activités équestres relèvent obligatoirement du régime réel, alors que seuls les élevages équins peuvent bénéficier du régime forfaitaire (polyculture élevage).

Remarque : les règles fiscales évoluent très fréquemment et notamment en ce qui concerne la TVA. Il faut tenir compte du risque de changement de fiscalité dans un projet d'installation.

LES FORMATIONS



LES FORMATIONS ADULTES POUR OBTENIR LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE

Pour bénéficier des aides à l'installation, un diplôme agricole est requis et permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole. Les centres de formation suivants proposent des formations pour adultes en Bretagne :

- Chambre d'agriculture du Morbihan (Site de Bignan/ Crédin) : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) avec une option élevage équin,
- Maison Familiale Rurale de Landivisiau (Finistère) : Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Hippique (BPREH).

LES FORMATIONS À LA CARTE

Les Chambres d'agriculture de Bretagne ont un programme annuel de formations pour les porteurs de projets et les agriculteurs, quelle que soit leur activité.

www.formation-agriculteurs22.com www.formation-agriculteurs29.com
www.formation-agriculteurs35.com www.formation-agriculteurs56.com

Exemples de formations proposées :

- Mûrir son idée de projet,
- Créer une activité équestre,
- Etudier son marché,
- Etudier la faisabilité économique de son projet,
- Améliorer sa communication,
- Créer son site Internet.

L'IFCE propose également chaque année un programme de formations pour les acteurs de la filière équine.



Zoom expérience

« Avant de me lancer en pension équine, j'avais besoin d'appréhender la particularité des activités équestres dans le monde agricole. Mon conseiller de la Chambre d'agriculture m'a orienté vers la formation « Créer une activité équestre ». Celle-ci m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement du monde équin et les nombreux enjeux pour la bonne réussite de mon projet, notamment les indicateurs de rentabilité. Nous avons également abordé les aspects sociaux, juridiques et fiscaux. »



LES FORMATIONS À L'ENSEIGNEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DE CAVALIERS

Les diplômes BPJEPS, BEES, BAPAAT... ne donnent pas la capacité professionnelle agricole. Mais depuis 2009, il est possible de solliciter la capacité professionnelle agricole par dérogation auprès du Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la DRAAF. Une personne ayant au moins un diplôme de niveau IV, une certaine expérience et des connaissances en gestion, pourrait avoir une dérogation.



Le 3P

Dans le cadre de l'installation en agriculture, le porteur de projet souhaitant bénéficier d'aides à l'installation rentre dans un Plan de Professionnalisation Personnalisé (3P). Ce parcours est l'occasion de faire le point sur son projet et ses compétences. Il comprend au moins un stage de 21h et selon ses besoins des formations pratiques ou modulaires aidant à réussir le projet.

Diplômes obligatoires selon les types d'activités équestres

Activités	Diplômes
Activité d'enseignement de l'équitation	
Pour enseigner l'équitation contre rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • BPJEPS Activités équestres (équitation, tourisme équestre, équitation western, équitation de tradition et de travail, attelage) • BEES activités équestres • DE JEPS activités équestres • CQP EAE
Fonctions assurées dans le cadre d'une situation salariale, dans des conditions bien précises et sous l'autorité d'un titulaire BPJEPS, BEES, DEJEPS pour les diplômes ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • BAPAAT support technique poney • BAP
Activité de tourisme équestre	
Pour accompagner un cavalier ou un groupe de cavaliers contre rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • ATE • BPJEPS tourisme équestre • GTE • CQP ORE
Fonctions assurées dans le cadre d'une situation salariale, dans des conditions bien précises et sous l'autorité d'un titulaire BPJEPS, BEES, DE JEPS pour le diplôme ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • BAPAAT support technique randonnée équestre
Participation à l'encadrement des pratiquants dans le cadre d'une action d'animation en équitation cheval, en équitation poney ou en tourisme équestre sous l'autorité d'un titulaire BPJEPS, BEES, DEJEPS	<ul style="list-style-type: none"> • CQP ASA

*BEES : Brevet d'Etat Educateur Sportif • BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle aux fonctions d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sport
BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport • DE JEPS : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
CQP ASA : Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant • CQP EAE : Certificat de Qualification Professionnelle d'Enseignant Animateur
d'Equitation • CQP ORE : Certificat de Qualification Professionnelle Organisateur de Randonnée Equestre • ATE : Accompagnateur de Tourisme Equestre • GTE : Guide de
Tourisme Equestre • BAP : Brevet d'Animateur Poney*



LES AIDES

Plusieurs dispositifs d'aides co-existent, leur attribution est soumise à conditions (âge, capacité professionnelle, revenus...) et elles ne sont pas toutes cumulables. Certaines aides sont liées à la nature agricole de la future activité, d'autres non. Elles sont aussi variables d'un département à l'autre. Il existe aussi des aides des collectivités locales (Pays, communauté de communes) à voir au cas par cas. Les dispositifs d'aides peuvent évoluer rapidement.



J'AI UN PROJET D'INSTALLATION

Je demande les aides Jeunes Agriculteurs (JA)

Dotation Jeune Agriculteur (DJA) (Etat) : 8 000 à 17 300 €

Complément à la DJA (Conseil Régional) : Soutien à l'installation des JA (SIJA) pour les jeunes s'installant en diversification, ou hors cadre familial, ou en zone défavorisée (Si DJA > 12 650 € et au moins 3 poulinières) 6 000 €.

Prêt Jeune Agriculteur (Etat) : taux 2,5 %, bonifié sur 7 ans.

Aides indirectes liées au statut JA :

- dégrèvement sur la taxe foncier non bâti,
- réduction des droits d'enregistrement pour achat de foncier en zone de revitalisation rurale,
- abattement et réduction d'impôt.

Aide spécifique pour les 40-50 ans qui s'installent en diversification (SIJA Conseil Régional) : aide à la trésorerie de 6 000 €. Réaliser un PPP.

Je m'installe avec ou sans les aides

Aujourd'hui, tout porteur de projet peut bénéficier d'un dispositif de conseil lui permettant de construire son projet d'installation (PPP).

Programme d'accompagnement des projets d'installation (PAPI) (CONSEIL REGIONAL)

Action 1 : Aide au remplacement pour favoriser l'accès à la capacité professionnelle.

Action 2 : Analyses eau, terre, déjections animales.

Action 3 : Etudes de marché, de faisabilité économique, prestation conseil d'expert complémentaire au Plan de Professionnalisation Personnalisé.

Action 4 : Suivi agronomique, technico-économique et financier post-installation.

Aides du CONSEIL GENERAL : dotations, prêt d'honneur, parrainage, remplacement, étude économique, chèques conseil... (variable selon les statuts et le département).

Aides à la création ou la reprise d'entreprise (POLE EMPLOI)

ACCRE : exonération de charges sociales la 1ère année

NACCRE : appui technique et prêt à taux 0 %

FGIF : fonds de garantie réservé aux femmes : 70 % du prêt d'un montant de 5000 € à 27 000 €

Fonds de garantie BRETAGNE DEVELOPPEMENT INITIATIVE 65 % du prêt d'un montant maximum de 15000 €.

Exonération de cotisations sociales (pour les moins de 40 ans).

Les critères des aides JA

Pour prétendre aux aides «Jeunes Agriculteurs» le porteur de projet doit répondre à plusieurs conditions :

- Avoir moins de 40 ans et la capacité professionnelle agricole (diplôme de niveau 4).
- Dégager un revenu professionnel prévisionnel, au terme des 5 ans, supérieur au SMIC.
- Etre agriculteur à titre principal (AMEXA).
- Rentrer dans un 3P.
- Finaliser une étude économique (PDE) à déposer à la DDTM.

Pour avancer sur votre projet, contactez le Point Info Installation au 08 20 22 29 35
www.jemelanceenagriculture.com



JE SUIS DÉJÀ AGRICULTEUR, JE VEUX ME DIVERSIFIER

(ou je suis JA depuis + de 12 mois et je me diversifie)

Aide à l'investissement de diversification CO-FINANCEMENT DE PLUSIEURS FINANCEURS

CONSEIL REGIONAL

Soutien à la modernisation des centres équestres :

- Hygiène sécurité
- Bien-être des équidés
- Accessibilité
- Ressources en eaux pluviales 30 % (maxi 12 000 €)

*Aides jusqu' en 2014,
susceptibles de révision*

et/ou

CONSEIL GENERAL OU AUTRES AIDES DEPARTEMENTALES

Développement de la filière équine, investissements en équipements (à voir selon les départements).

et/ou

EUROPE

Investissements matériels et immatériels. Soutien du cheval de trait breton

*Aides jusqu' en 2013,
susceptibles de révision*

J'ai fait le choix de l'Agriculture Biologique

- Aides aux surfaces : Soutien à l'Agriculture Biologique Conversion (SABC) ou Soutien à l'Agriculture Biologique Maintien (SABM), aides annuelles du premier pilier non plafonnées.
- Crédit d'impôt à l'AB : 2 500 € (par associé si GAEC), cumulable avec la SABC ou SABM.



IMPORTANT !

Tous les dossiers de demande d'aides doivent être impérativement déposés avant investissement. Ceux-ci sont éligibles s'ils portent sur du matériel neuf.



ATELIER N°1

CENTRE ÉQUESTRE



Historique

2001 : reprise d'un centre équestre

2011 : investissement d'amélioration des bâtiments

Main-d'œuvre

2,2 UTH :

- exploitants associés,
- temps de stagiaires et bénévoles.

Activités

Centre équestre de 200 cavaliers de 3 à 70 ans :

- cours d'équitation,
- compétition : diplôme Galop 7,
- balade 1 et 2 heures,
- pension : 6 chevaux,
- 3 poulinières : 2 poulains par an vente ou renouvellement du cheptel du club.



Moyens de production

SAU	8,5 ha + 9,5 ha prêtés = 18 ha tout en herbe
50 équidés au total	20 chevaux et poulinières 15 poneys C et D 9 poneys A et B 6 équidés en pension
Bâtiments	1 manège 50 x 20 m 32 boxes 1 stabulation poneys 1 carrière 60 x 40 m 1 club house 1 sellerie 1 hangar fourrage et matériel 1 parking
Matériel	1 camion 1 Van 1 tracteur avec chargeur 2 remorques 1 tonne à eau 1 épandeur d'engrais 1 girobroyeur 1 herse
Matériel club	1 selle /poney et cheval 1 mors /poney et cheval matériel d'obstacle 1 système d'arrosage de la carrière

Tarifs des prestations

- Le club dispense 10700 heures/stagiaires d'enseignements et balade par an à un prix moyen de 14,6 € HT.
- Pension box : 300 € HT – pension pré : 190 € HT.
- Les tarifs d'enseignement sont augmentés d'environ 3 % chaque année.
- Association de cavaliers pour la gestion des sorties en concours.



Alimentation et litière

Achat de 40 T d'aliment /an A 270 €/tonne en 2011	Production + achat de foin 40 tonnes	Achat de paille 120 tonnes
3 fois par jour	1 fois par jour	Box vidé 1 fois/semaine Paillage 1 fois/jour

Organisation de la semaine

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Alimentation						
Box fumier Paillage	Rentrer les chevaux Suivi clientèle et gestion administrative Enseignement	Enseignement	Litière stabulation Travaux divers	Suivi clientèle	Enseignement	Concours
Pause						
Alimentation						
Travail des Chevaux et repos	Enseignement		Enseignement	Enseignement		
Travail des chevaux et divers	Travail des chevaux et divers Enseignement	Enseignement	Travail des chevaux et divers Enseignement	Travail des chevaux et divers Enseignement	Enseignement	Concours
Entretien et soins aux chevaux	Entretien et soins aux chevaux	Entretien et soins aux chevaux	Entretien et soins aux chevaux	Entretien et soins aux chevaux	Sortie des chevaux au pâturage	Entretien et soins aux chevaux





Quelques repères de temps de travail

36 heures de cours/semaine	1 à 2 personnes
2 heures/jour pour alimentation au box et au pré (éloigné)	1 personne
1 heure /jour paillage et nettoyage	1 personne
3 heures/semaine curage des boxes	à 3 personnes
3 heures 1 fois/2 semaines curage stabulation poney	à 2 personnes

Repères économiques 2011	€	% du Produit
PRODUITS	182 301	100
Enseignements et balades	156 755	86
Pension	15 546	9
Vente d'équidés	10 000	5
Charges opérationnelles	43 470	24
Fourrages produits et achetés	11 365	12
Aliments du commerce	11 165	
Litière	8 160	
Maréchalerie	4 611	
Frais vétérinaire	4 577	
Frais d'élevage dont reproduction	1 773	
Commercialisation	1 060	
Divers	759	
Marge Brute globale	138 831	76
Charges de structure directes	56 251	31
Carburant	667	
Entretien et achat petit matériel	3 944	
Travaux par tiers	1 018	
Fermage foncier	780	
Location des bâtiments	17 940	
Entretien bâtiment	345	
Charges sociales exploitants	19 740	
Transports et déplacements	2 740	
Assurances	4 468	
Eau, gaz, électricité	1 154	
Frais de gestion	1 671	
Fournitures et frais divers	1 784	
EBE	82 580	45
Annuités	14 013	8
Revenu disponible	68 567	38



La structure est en croisière avec une efficacité économique très bonne. Le niveau d'annuité paraît faible mais une partie de celles-ci est sous forme de location des bâtiments. Le revenu disponible permet de rémunérer les associés et de réaliser un peu d'autofinancement.

Motivation, satisfaction et insatisfaction

« Un métier qui est une passion et qui permet de me rémunérer correctement. Le temps de travail est important mais le plaisir est là en voyant la progression des stagiaires, et en travaillant chaque jour avec les chevaux. Mon inquiétude se tourne vers la montée de la concurrence à des prix incohérents et aux risques liés à l'augmentation de la TVA. »

ATELIER N°2

ÉLEVAGE DE CHEVAUX



Historique

2004 : préparation de l'installation avec l'achat de la maison et 3,5 ha Surface Agricole Totale (SAT).

2004-2007 : constitution du cheptel reproducteur et achat de 12,5 ha SAT.

2007 : année d'installation 8 juments poulinières et 22 ha SAT.

Main-d'œuvre

- 1 UTH
- Stagiaires en main-d'œuvre occasionnelle

Activités

Elevage avec orientation sport et pension reproduction

Tarifs des prestations

- Saillies de 400 € à 1 000 € HT.
- Pension reproduction 120 €/mois HT (tout compris).
- Pension juments à la saillie 6 € HT par jour.

Alimentation et litière

Achat de 12 T d'aliment/an	Foin : production 20 T + achat 20 T
1 fois par jour 2 fois en hiver	1 fois par jour 2 fois en hiver

Moyens de production

SAU	21 ha tout en herbe
40 équidés au total	5 poulinières et suite 2 étalons + 1 étalon en location pour saison de reproduction 10 équidés en pension reproduction
Bâtiments	5 boxes carrière en herbe bâtiment de stockage (sellerie et aliment)
Matériel	1 camionnette 1 van 1 tracteur avec chargeur 1 tonne à eau 1 girobroyeur





Organisation des journées types

Automne/hiver	
Matin	Alimentation : 2h Soins chevaux, entretien structure : 3h
Après-midi	Soins chevaux, entretien structure : 1h Travail/manipulation des jeunes : 2h Alimentation : 1h
Printemps/été	
Matin	Alimentation : 2h Saillies/reproduction : 1h Soins chevaux, entretien structure : 2h
Après-midi	Soins chevaux, entretien structure : 1h Travail/manipulation des jeunes : 2h Saillies/reproduction : 1h
Nuit	Surveillance poulinares

Organisation globale du travail

- Environ 9 heures de travail par jour.
- 4 heures par mois minimum pour l'administratif (classer achats et ventes pour le comptable, déclarations naissances, déclarations saillies, facturation, commercialisation...).
- Le week-end : alimentation et compétitions.
- Pas de vacances.

Motivations au démarrage

- Vivre de sa passion.
- Être son propre patron : liberté de gestion de temps, autonomie des choix et de la façon de travailler.

Satisfaction

- Cheptel reconnu.

Insatisfactions

- Revenu difficile à dégager et incertain car dépend des aléas de l'élevage.
- Rapport temps de travail/revenu insatisfaisant.
- Pas le droit d'être malade/ blessé/arrêté.

Conseil pour des porteurs de projet

« Il faut être très motivé au départ et être en bonne santé, car il faut être capable de travailler par tous les temps, de porter des charges pondérales importantes, de marcher beaucoup... Il faut savoir être polyvalent : éleveur, bricoleur, commercial, un minimum vétérinaire et maréchal... Il faut être capable de mener toute la vie, la carrière du cheval : saillie, poulinares, élevage, débouillage, compétitions... parce que faire appel à des tiers ne permet pas d'avoir une structure viable économiquement ».

Données chiffrées 2011

	€	% du Produit
PRODUITS	45 644	100
Ventes saillies	4 578	10
Pensions	19 846	43.5
Ventes d'équidés	15 020	33
Aides (DPU, prime élevage...)	6 200	13.5
Charges opérationnelles	17 204	37.5
Fourrages produits et achetés	1 309	27
Aliments du commerce	11 036	
Litière	0	
Maréchalerie	455	
Frais vétérinaire	2 537	
Frais d'élevage dont repro	1 867	
Divers		
Marge Brute globale	28 440	62
Charges de structure directes	13 253	29
Carburant	2 056	
Entretien et achat petit matériel	2 812	
Travaux par tiers	233	
Fermage foncier	74	
Location des bâtiments	0	
Entretien bâtiment	217	
Charges sociales exploitants	2 216	
Transports et déplacements	865	
Assurances	2 378	
Eau, gaz, électricité	455	
Frais de gestion	1 300	
Fournitures et frais divers	647	
EBE	15 187	33
Annuités	12 354	27
Revenu disponible	2 833	6

En élevage les produits sont très variables en fonction des ventes réalisées. Malgré des investissements limités, le poids des annuités par rapport aux produits est, pour 2011, trop important pour dégager un revenu satisfaisant sur la structure.

ATELIER N°3

CAVALIER PROFESSIONNEL CSO/PENSIONS



Historique

Expérience de 5 ans en temps que salarié cavalier professionnel sur toute la France.

2002/2003 : installation sur petite surface avec 10 boxes.

2008 : achat 16 ha nus (80 000 €) pour création complète de structure sur un nouveau site.

2009 : début aménagement/construction : 1/3 crédit – 2/3 en autofinancement (vente de chevaux valorisés), essentiellement en auto-construction.

2010 : arrivée des chevaux sur le nouveau site.

Main-d'œuvre

2.5 UTH :

- 1 UTH main-d'œuvre exploitant,
- 1 UTH salarié,
- 0.5 UTH bénévoles/stagiaires.

Activités

Cavalier professionnel, valorisations, pensions travail.

Moyens de production

SAU	16 ha tout en herbe
Equidés au total : 20 permanents	1 poulinière 1 étalon 9 équidés en propriété 9 équidés en pension travail
Bâtiments	28 boxes Carrière en sable Rond d'Havrincourt Bâtiment de stockage (sellerie, fourrage et aliment) Marcheur
Matériel	1 tracteur avec chargeur Camion PL Van 2 places

Tarifs des prestations (HT)

- Pension travail 500 €.
- Pension sans travail 345 €.
- Pension pré 185 €.
- 20 € la séance de travail cheval extérieur.
- 15 € la séance pension sans travail.
- 10 % de la valeur du cheval vendu en valorisation.

Alimentation et litière

Achat de 40 T d'aliment/an A 300 €/T en 2012	Paille 100 T	50 T achat de foin
3 fois/jour 7/7 j	2 fois/semaine, vidé tous les 15 jours	1 fois par jour

Organisation des journées types

Automne/hiver :

8h00 à 9h30	Alimentation : granulé 6 chevaux sortis au paddock, paillage box Balais
9h30 à 12h00	Travail de 2 chevaux chacun (salarié et exploitant)
13h30 à 14h30	Alimentation : foin + rentrer les 6 chevaux + balais
14h30 à 18h30	Travail de 4-5 chevaux chacun (salarié et exploitant)
18h30-19h00	Alimentation : granulé

En journée de concours le volume horaire est de 14h/jour.

Organisation globale du travail

- Environ 9,30 heures de travail par jour.
- 1 journée par mois assurée par bénévole pour l'administratif (classer achats/charges et ventes/produits pour le comptable, déclarations naissances, facturations, commercialisations...).
- 5 ans sans vacances, maintenant 1 semaine de vacances/an.



Motivations

- Etre son propre patron pour mener et aller au bout de son travail.
- Se donner la chance de réaliser son rêve.

Satisfactions

- Augmentation de son patrimoine progressivement par ses propres moyens.
- Réussir à vivre de mon métier.
- Etre indépendant.

Insatisfaction

- Travail difficile.
- Crainte d'avoir des problèmes de santé, pas d'arrêt possible.

Conseil pour des porteurs de projet

«Il faut être très bon cavalier, avoir du caractère, ne pas se laisser démonter. Avoir un bon contact auprès des propriétaires. Il est important de se faire une solide expérience avant de se lancer (diversité des lieux, ne pas compter ses heures). Il est bon de savoir se trouver des chevaux peu chers et les valoriser au mieux. Il faut être capable de se remettre tout le temps en question, d'accepter de travailler tous les jours avec un gros volume horaire. Il est indispensable d'avoir une bonne hygiène de vie et de ne pas déléguer son travail, sa qualité en dépend.»

Données chiffrées 2011

	€	% du Produit
PRODUITS	120 624	100
Travail chevaux	29 658	
Pensions	38 251	
Gains concours	22 861	
Commission sur vente	1 886	
Divers et Aides (DPU, prime élevage...)	2 768	
Vente	25 200	
Charges opérationnelles	23 338	19
Aliments du commerce	8 164	
Litière	6 034	
Frais vétérinaire	2 467	
Maréchalerie	2 841	
Divers	3 832	
Marge Brute globale	97 286	81
Charges de structure directes	49 307	41
Carburant	4 324	
Entretien et achat petit matériel	6 324	
Travaux par tiers	3 353	
Fermage	395	
Entretiens terrains	420	
Entretien bâtiment	498	
Amendements	792	
Charges sociales exploitants	2 628	
Assurances	1 282	
Eau, gaz, électricité	3 116	
Frais de gestion	4 084	
Fournitures et frais divers	22 091	
EBE	47 979	40
Annuités	21 234	18
Revenu disponible	26 745	22

L'efficacité économique de la structure est bonne avec 40 % d'EBE / produit brut. Malgré une part d'autofinancement importante dans le projet, les annuités sont de l'ordre de 20 000 € ce qui oblige à un certain chiffre d'affaires et une bonne rentabilité.



LES QUESTIONS À SE POSER



Pour passer de l'idée au projet, plusieurs étapes sont à étudier.

ÉTAPE 1 Faire le point sur la situation actuelle

- Quelle est ma situation actuelle ?
- Quelles sont mes satisfactions, mes difficultés et mes contraintes ?
- Quelles sont mes connaissances et mes savoir-faire dans ce domaine ?
- Dois-je suivre une formation pour acquérir ces compétences ?
- Ai-je une bonne capacité physique ?
- Un temps de salariat ou un stage serait-il profitable pour approfondir la technique et cerner l'ensemble de l'activité ?

ÉTAPE 2 Clarifier les objectifs

- Pourquoi je veux me lancer dans une activité équine/équestre ?
- Quelles sont mes attentes en terme de revenu ?
- Quel temps de travail puis-je consacrer à cette activité ?

ÉTAPE 3 Analyser le contexte du territoire

- Quelles sont les caractéristiques de mon territoire (population, infrastructures, accès routiers...) ?
- Où puis-je trouver un appui technique pour mon activité ?
- Quels sont les réseaux ?

ÉTAPE 4 Etudier le marché

- Quelles sont les tendances ?
- Qui sont mes concurrents ?
- Quelle est ma zone de chalandise (rayon dans lequel se trouvent mes clients) ?
- Qui sont mes clients potentiels ?
- Quelles prestations vais-je proposer pour répondre à la demande ?
- Mon offre se différencie-t-elle des autres ?

ÉTAPE 5 Bâtir le projet

- Ai-je des terres à ma disposition ?
- Quelle dimension vais-je donner à mon activité ?
- Ai-je les ressources humaines et financières pour me lancer dans une activité équine ?
- De combien d'équidés ai-je besoin pour démarrer mon activité ?
- Ai-je des surfaces suffisantes pour nourrir mon cheptel ?
- De quelles infrastructures ai-je besoin pour installer mon activité ?
- Quel est le montant total de mes investissements et comment vais-je les financer ?
- Quelle rentabilité pourrai-je dégager de cette activité ?

ÉTAPE 6 Evaluer les risques

- Le projet répond-t-il à mes attentes initiales ?
- Quels sont les risques pris au niveau de :
 - la conduite technique et de la charge de travail ?
 - du potentiel commercial ?
 - la trésorerie et de l'endettement ?

La construction du projet n'est pas linéaire, des allers et retours entre les différentes étapes sont souvent nécessaires.



Le réseau REFERENCEs, acteur de la connaissance économique de la filière équine

Pour se développer, la filière équine a besoin de données techniques et économiques, comme outil de décision et d'accompagnement des acteurs publics et privés.

Les Haras nationaux, l'Institut de l'Élevage, les Conseils des Chevaux et/ou des Equidés et les Chambres d'agriculture contribuent à l'amélioration de la connaissance économique en tant que partenaires au sein du Réseau Economique de la Filière Equine (REFERENCEs).

La Bretagne est entrée dans le réseau REFERENCE en 2012 avec 14 entreprises suivies qui intègrent un réseau Grand Ouest et national de près de 300 structures équines.

Le réseau s'appuie sur la valorisation de bases de données et sur des dispositifs de collecte de données et enquêtes auprès d'entreprises équines. Il met ainsi à disposition des données techniques et économiques fiables et actualisées.

Les productions du réseau REFERENCEs

Près de 200 publications REFERENCEs sont accessibles gratuitement sur le site des haras nationaux, parmi lesquels vous trouverez l'annuaire ECUS, des plaquettes sur les filières équines régionales, des articles et de fiches synthétiques, des fiches de références technico-économiques par système, des fiches sur les prix des chevaux... Une sélection de ces fiches est également disponible sur le site des Chambres d'agriculture de Bretagne.

<http://www.haras-nationaux.fr/information/statistiques-et-donnees/publications>
[html : http://www.synagri.com/56/synagri/etudes-et-references-00024173](http://www.synagri.com/56/synagri/etudes-et-references-00024173)



MES NOTES PERSONNELLES



Partenaires associés :



→ FAÎTES VOUS ACCOMPAGNER

Vous avez un projet de création d'activité en agriculture, vous voulez maîtriser les risques, notamment le marché potentiel, la rentabilité et la viabilité, la charge de travail, les aspects réglementaires... Les Chambres d'agriculture vous proposent une démarche d'accompagnement adaptée pour mûrir votre projet et vous lancer en toute confiance :

- > pour définir votre projet : une aide à la clarification de projet
- > pour prendre les bonnes décisions : des études économiques, un conseil technique et commercial, une analyse des points réglementaires
- > pour concrétiser : un conseil juridique et technique, un appui aux demandes de subventions
- > pour renforcer vos connaissances et acquérir de nouvelles compétences adaptées à votre expérience et à vos besoins : un large panel de formations.

→ ADHÉREZ À UN RÉSEAU

«Bienvenue à la ferme» est un réseau d'agricultrices et d'agriculteurs ayant une activité d'accueil, de services ou de vente directe à la ferme.

Il est à vos côtés pour échanger des idées, élargir vos savoir-faire et développer votre activité avec :

- > des projets collectifs : coffrets cadeaux et épicerie fermière,
- > des événements : marchés à la ferme, Printemps à la ferme,
- > un site internet et des outils publicitaires,
- > un appui marketing et des formations.

Pour en savoir plus : www.bretagnealaferme.com



Ce guide a été réalisé par les conseillers du pôle Nouveaux Marchés, Nouvelles Filières, Bienvenue à la Ferme des Chambres d'agriculture de Bretagne avec la participation financière de



CONTACTS

Contacts PROJET

Côtes d'Armor – Florence TRAVERT

Tél : 02 96 79 22 02

Finistère – Joëlle PÉRON

Tél : 02 98 41 33 20

Ille-et-Vilaine – Véronique BLIER

Tél : 02 23 48 28 10

Morbihan – Angéline HEUZÉ

Tél : 02 97 46 22 00

Contacts TECHNIQUES

Côtes d'Armor : Sophie OGEL

Tél : 02 96 87 48 71

Finistère : Nadine ABGRALL

Tél : 02 98 41 33 16

Ille et Vilaine : Véronique VANNIER

Tél : 02 23 48 26 80

Morbihan : Sébastien CLOZEL

Tél : 02 97 23 36 51



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE